

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/2017 pour les Travaux de construction d'une tribune communale à MUSASA

Date de publication : 8./6/ 2017

Date d'ouverture des offres: 7./7/ 2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de NYABIKERE invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **construction d'une tribune communale à MUSASA**
2. La Commune a obtenu un financement du Gouvernement appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de NYABIKERE a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour les travaux des constructions signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :
Au Bureau de la Commune NYABIKERE

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte n°32 ouvert à la COOPEC NYABIKERE au nom de la Commune de NYABIKERE. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de

soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée de site sera organisée le 22/6 / 2017 à partir de 10heures précises.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de un million francs bu (1 000 000 Fbu). Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Les offres doivent être soumises à : La commune **de NYABIKERE**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le .../... / 2017 à 10heures précises.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus, **le .../.../2017** à 10 heures 30 minutes. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,

4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. Une Attestation de non redevabilité aux impôt et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue;
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de Commerce;
9. L'attestation de non redevabilité de l'INNS de validité de Trois(3) Mois en original;
10. Le registre de Commerce (copie).

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. **Au niveau financier** :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit) prouvant qu'il possède les capacités financières suffisantes pour bien mener ces travaux.

Fait à NYABIKERE, le 06/08/2017

NAKUMURYANGO Léonidas

Administrateur Communal et Personne
Responsable des Marché Publics

